

PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

Ouverture de la séance 18H30

PRESENTS : Le président Frédéric TOUSSAINT, Eliette BERTHET, Dominique BONNARD, Gloria CALIGIANA, Francine CLERC, Auguste, Marc DE CAUNES, Edith GRONDIN, Olivier HOFFMANN, Martine MORIN, Louis PONS, Audrey RAMPIN, Marc RAYNOUARD, André SIMONNEAU, Christian TALLEU, Séverine VAN DIST.

REPRESENTES : Stéphane DURANDO procuration à Martine MORIN
 Sandrine LURENBUM procuration à Louis PONS
 Françoise BEZIAT procuration à Frédéric TOUSSAINT
 Christophe ALLAVENA procuration à Olivier HOFFMANN

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine MORIN
LE QUORUM EST ATTEINT.

ORDRE DU JOUR

- 1) Budget communal – Vote du compte financier unique 2024.
- 2) Affectation du résultat 2024.
- 3) Vote taux des impôts directs locaux.
- 4) Budget primitif communal 2025.
- 5) Subvention au centre communal d'action sociale.
- 6) Subventions aux associations.
- 7) Modification des tarifs de la participation pour l'assainissement collectif (PAC).
- 8) Suppression de poste avec création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe.
- 9) Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage en matière d'eau potable avec la CAPV relatif à des travaux de renouvellement de branchements.
- 10) Dénomination et numérotation des rues.
- 11) Convention intercommunale relative à l'adressage
- 12) Demande de subvention conseil Régional- Mise en œuvre du plan de gestion des obligations légales de débroussaillage (OLD).
- 13) Demande de subvention au conseil Régional- Rénovation groupe scolaire phase 2.
- 14) Demande de fonds de concours à la CAPV – Rénovation du groupe scolaire phase 2.
- 15) Demande de subvention au Conseil Départemental- Rénovation du groupe scolaire phase 2.
- 16) Décision du Maire d'ester en justice n°2-2025.
- 17) Questions diverses.

DELIBERATIONS EXAMINEES

1) Budget communal – Vote du compte financier 2024 (CFU)

Le CFU regroupe :

- Le compte de gestion
- Le compte Administratif de la commune.

Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024 :

- Investissement : 399 700.32 euros
- Fonctionnement : 801 736.33 euros
- Total cumulé : 1 201 436 65 euros

Questions

Mme RAMPIN demande des précisions sur le compte 623 : publicité...

Mme PENSIER : « ce compte englobe l'ensemble des dépenses fêtes et cérémonies »

Mme BERTHET : « lors des précédents mandats, les résultats étaient les mêmes »

M. le MAIRE : « mais pour quels investissements ! »

M. le MAIRE sort : M. SIMONNEAU l'aîné des élus prend la présidence et fait procéder au vote.

17 voix pour, M. le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, ainsi que pour le conseiller municipal lui ayant donné procuration.

Adopté à l'unanimité

2) Affectation du résultat 2024

Excédent réalisé en en 2024 au budget communal : **1 068 483.98 euros**

- Solde d'exécution positif de **801 736.33 euros en fonctionnement**
- Solde d'exécution positif de **266 747.65 euros en investissement**

Adopté à l'unanimité

3) Vote taux des impôts directs locaux

Maintien des taux d'imposition de l'année 2024

Adopté à l'unanimité

4) Budget primitif communal 2025

- Dépenses de fonctionnement **2 891 958.33 euros**
- Recettes de fonctionnement **2 891 958.33 euros**

- Dépenses d'investissement **816 297.65 euros**
- Recettes d'investissement **816 297.65 euros**

Questions :

M. HOFFMANN : « quelle est l'influence du PPRI sur les travaux du stade ? ».

M. Le MAIRE : « les travaux sont inscrits au budget, mais sont incertains »

Mme BONNARD : « en quoi consiste l'agrandissement de la Mairie ? »

M. le MAIRE : « il s'agit de l'agrandissement de la salle du conseil en utilisant le bâtiment qui jouxte la Mairie, acquis par la municipalité précédente »

Mme BERTHET : « l'accueil de la Mairie et de l'APC (agence postale communale) est trop exigu »

Mme VAN DIST : « en quoi consiste la pose des poteaux à incendie quartier VALLON CAOU ? »

M. RAYNOUARD : « c'est à cause d'une augmentation de pression »

M. HOFFMANN : « en quoi consiste l'inscription au budget des 12 000 euros portant sur les frais d'étude PLU ? »

M. le MAIRE : « Pour un éventuel projet touristique »

Mme BONNARD : « Quel projet ? »

M. Le MAIRE : « quartier JAUSSERAN 3 parcelles AUD au PLU actuellement, à éventuellement réviser à condition qu'il y ait un projet touristique abouti (implantation de bungalows à l'étude)

M. TALLEU : « Qu'en est-il de l'assainissement ? »

M. le MAIRE : « Le raccordement à l'assainissement collectif est réalisable car nous avons une marge de manœuvre »

Pour 16

Contre 3 : M. HOFFMANN, M. DE CAUNES, M. ALLAVENA par procuration

Abstention 0

Voté à la majorité

5) Subvention au centre communal d'action sociale

Subvention pour l'année 2025 : 8000 euros ; compte tenu du solde restant de 2024.

Adopté à l'unanimité

6) Subventions aux associations

Les subventions aux associations sont attribuées en fonction de la demande et du niveau d'implication. D'autre part, la municipalité sera toujours aux côtés du milieu associatif, en dehors de cette simple aide, dans la mesure de ses possibilités.

Questions :

Mme BERTHET et Mme VAN DIST : « pour quelle raison l'APESA a une subvention inférieure à celle de l'année précédente ? »

M. le MAIRE : « La subvention avait été augmentée l'année dernière pour palier à un problème. Il est à noter qu'il y a peu d'adhérents par rapport au nombre d'élèves »

Mme BERTHET : « Arts en territoires varois, est-ce que ce sont des professionnels qui interviennent à l'école ? »

M. Le MAIRE : « Les interventions sont extra scolaires »

A propos de l'association Famille Rurale, Mme BONNARD étant membre se propose d'organiser une rencontre afin de mener à bien des activités.

Adopté à la majorité. :

Cependant,

ABSA : 18 voix le Président de l'association André Simonneau ne prend pas part au vote

GYM TASIE : 18 voix la Présidente de l'association Audrey Rampin ne prend pas part au vote

ANCIENS COMBATTANTS : 18 voix le Président de l'association Christian TALLEU ne prend pas part au vote

ONIX : 18 voix la trésorière de l'association Audrey Rampin ne prend pas part au vote

ASSOCIATION DES ANCIENS MAIRES :

Pour 15

Contre 2 : M. HOFFMANN, M. ALLAVENA par procuration

Abstentions 2 : Mme CLERC, Mme RAMPIN

Adopté à la majorité

7) Modification des tarifs de la participation pour l'assainissement collectif (PAC)

Les tarifs de la participation pour l'assainissement collectif seront différents en fonction de la catégorie de l'immeuble à raccorder et de sa superficie:

- CAS A : Création d'une maison nouvelle ou d'un immeuble nouveau
- CAS B : Habitation ou immeuble existant déjà raccordé
- CAS C : Habitation ou immeuble (pour groupements) existants équipés d'une installation d'assainissement non collectif et tenus de se raccorder au réseau d'assainissement nouvellement créé (extension)

Question :

M. HOFFMANN : « Le mode de calcul est compliqué comment se fera le contrôle ? D'autre part, peut-il y avoir un effet rétroactif ? »

M. le MAIRE : « Le contrôle sera basé sur les déclarations qui seront effectuées ; il n'y aura pas d'effet rétroactif. Le nouveau montant de la participation est fixé à compter de ce jour ».

Adopté à l'unanimité

8) Suppression de poste avec création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Adopté à l'unanimité

9) Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage en matière d'eau potable avec la CAPV relatif à des travaux de renouvellement de branchements

Cette délibération concerne le renouvellement de 2 branchements d'eau potable dans la rue des vendanges

Adopté à l'unanimité

10) Dénomination et numérotation des voies et espaces publics de la commune

Le chemin « DES SOUQUES » devient le chemin « DEÏ SOUQUES »

Le chemin « DES RASINS » devient le chemin « DEÏ RASINS »

Question :

M. TALLEU : La proposition de changement de nom ne semble pas justifiée en particulier dans le cas de l'impasse deï SOUQUES qui porte déjà ce nom depuis 2024 et est enregistrée ainsi dans la base d'adresse nationale. Plutôt que de continuer dans ces errements, il vaudrait mieux prendre en compte les problèmes rencontrés par les habitants déjà signalés au conseil municipal précédent. Les nouvelles adresses ne sont pas prises en compte par certains GPS ou pire par des administrations d'Etat comme les impôts. Il serait judicieux d'intervenir auprès du CRIGE PACA.

Mme RAMPIN : « Il faut que les noms de rues soient en accord avec Géoportail »

Pour 18

Contre 1 : M. TALLEU

Abstention : 0

Adopté à la majorité

11) Convention intercommunale relative à l'adressage

Convention avec la commune de Besse sur Issole concernant 2 constructions situées sur la commune de Besse sur Issole mais limitrophes de notre commune, desservies par le chemin de Bon Jeu.

Adopté à l'unanimité

12) Demande de subvention au conseil Régional – Mise en œuvre du plan de gestion des obligations légales de débroussaillage (OLD phase 2)

Plan de financement proposé :

- Montant de la prestation de service : 16 537.92 euros
- Subvention espérée de 50% : 8 200.00 euros
- Autofinancement : 8337.92 euros

Adopté à l'unanimité

13) Demande de subvention au conseil Régional – Rénovation groupe scolaire phase 2

Montant des travaux HT : 76 000.00 euros

Région 30% : 22 800.00 euros

Département 20% : 15 200.00 euros

CA Provence Verte 30% : 22 800.00 euros

Autofinancement 20% : 15 200.00 euros

Adopté à l'unanimité

14) Demande fonds de concours à la CAPV – Rénovation groupe scolaire phase 2

Montant des travaux HT : 76 000.00 euros

Région 30% : 22 800.00 euros

Département 20% : 15 200.00 euros

CA Provence Verte 30% : 22 800.00 euros

Autofinancement 20% : 15 200.00 euros

Adopté à l'unanimité

15) Demande de subvention au Conseil Départemental – Rénovation du groupe scolaire phase 2

Montant des travaux HT : 76 000.00 euros

Région 30% : 22 800.00 euros

Département 20% : 15 200.00 euros

CA Provence Verte 30% : 22 800.00 euros

Autofinancement 20% : 15 200.00 euros

Adopté à l'unanimité

16) Décision du Maire d'ester en justice n°2-2025

QUESTIONS DIVERSES

- Mme BERTHET a soulevé un problème d'ordre privé : M. Le Maire lui a fixé un rendez-vous pour en débattre.
- M. TALLEU désire relayer des réclamations formulées par des concitoyens :
« Au 921 chemin de Bon Jeu, un poteau électrique abimé risque de tomber sur le chemin. Un voisin l'a signalé par mail à la Mairie, et n'a eu aucune réponse. Qu'en est-il ? »
M. RAYNOUARD : « je m'en suis occupé, j'ai téléphoné 2 fois à SITELOM qui va intervenir »
- M. TALLEU : « A propos de l'adressage, des rues ne figurent pas dans GEOPORTAIL et cela pose d'énormes problèmes pour les habitants. Il faudrait intervenir auprès de GEOPORTAIL, pour savoir pourquoi certains nouveaux noms de rues ne figurent pas »
- M. HOFFMANN : « Vendredi dernier, il y a eu une visite de Madame la Sous-Préfète. Les membres du conseil municipal n'ont pas été conviés à cette visite ».
M. le MAIRE : « C'est moi qui ai souhaité la rencontrer. Elle a préféré venir en Mairie car elle voulait se rendre sur le chantier d'insertion du Pont Vieux. Cette visite n'était pas officielle. Les Adjoints présents en Mairie m'ont accompagné »

Fin de séance à 21H

Mme MANDRILE (personne dans l'assistance) : « Les analyses de l'eau sont-elles correctes car l'eau de robinet a mauvais goût ? »

M. RAYNOUARD : « Au vu des analyses, la qualité de l'eau est correcte »

La secrétaire de séance
Martine MORIN



Le Maire
Frédéric TOUSSAINT

